



MINISTERE DE LA SANTE
ET DES AFFAIRES SOCIALES

Communiqué de presse

Libreville, le 02 février 2023 – Dans le cadre de l'organisation de la session 2023 du concours interne et externe d'entrée à l'Institut National de Formation d'Action Sanitaire et Sociale (INFASS) et conformément à l'arrêté n° 00005/MEFPT/DGFP/DR/SCA du 25 Janvier 2023 du Ministre en charge de la Fonction Publique qui fixe les conditions d'ouverture, le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales annonce à l'ensemble de la communauté que le concours est ouvert aux candidats de nationalité gabonaise, des deux sexes jouissant de leurs droits civiques et remplissant les conditions suivantes :

- **Pour les candidats externes :**

Etre âgé de 33 ans au plus au 31 décembre 2023.

Les dossiers doivent comprendre les pièces suivantes :

- Une fiche à retirer auprès de la Direction Générale de l'INFASS ;
- Une demande manuscrite adressée au Ministre de l'Emploi, de la Fonction Publique et du Travail ;
- Deux (02) photos d'identité couleur ;
- Une copie légalisée de l'acte de naissance ;
- Un certificat médical datant de moins de trois (03) mois ;
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- Une copie certifiée conforme du baccalauréat non scannée ;
- Une copie de la carte nationale d'identité, du récépissé ou du passeport ;
- Une enveloppe timbrée A4 à l'adresse du candidat ;
- Un certificat de nationalité pour les candidats dont l'un des parents est étranger.

- **Pour les candidats internes :**

Pour la formation des Infirmiers Polyvalents :

Communication Gouvernementale

f : @CommunicationGOUVGA

🐦 : Comgouv_GA

●● : Comgouv_GA

✉ : communication.gouvernementale@gouv.ga



**MINISTERE DE LA SANTE
ET DES AFFAIRES SOCIALES**

- Etre Infirmier Assistant de catégorie B, hiérarchie B2 ;
- Etre âgé de 52 ans au plus au 31 décembre 2023 ;
- Justifier d'une ancienneté d'au moins cinq ans dans son corps ;
- Etre titularisé.

Pour la formation des Infirmiers Diplômés d'Etat Polyvalents :

- Etre Infirmier d'Etat de catégorie B, hiérarchie B1 ;
- Etre âgé de 52 ans au plus au 31 décembre 2023 ;
- Justifier d'une ancienneté d'au moins cinq ans dans son corps ;
- Etre titularisé.

Pour la formation des Educateurs Spécialisés :

- Etre Moniteur d'Education Spécialisée de catégorie B, hiérarchie B1 ;
- Etre âgé de 52 ans au plus au 31 décembre 2023 ;
- Justifier d'une ancienneté d'au moins cinq ans dans son corps ;
- Etre titularisé.

Pour la formation des Educateurs de Jeunes Enfants :

- Etre Agent Technique d'Education Préscolaire de catégorie B, hiérarchie B1 ;
- Etre âgé de 52 ans au plus au 31 décembre 2023 ;
- Justifier d'une ancienneté d'au moins cinq ans dans son corps ;
- Etre titularisé.

Pour la formation des Assistants Sociaux :

- Etre Agent Technique d'Action Sociale de catégorie B, hiérarchie B1 ;
- Etre âgé de 52 ans au plus au 31 décembre 2023 ;
- Justifier d'une ancienneté d'au moins cinq ans dans son corps ;
- Etre titularisé.

Communication Gouvernementale

f : @CommunicationGOUVGA

t : Comgouv_GA

●● : Comgouv_GA

✉ : communication.gouvernementale@gouv.ga



**MINISTERE DE LA SANTE
ET DES AFFAIRES SOCIALES**

Les dossiers doivent comprendre les pièces suivantes :

- Une fiche à retirer auprès de la Direction Générale de l'INFASS ;
- Une demande manuscrite adressée au Ministre de l'Emploi, de la Fonction Publique et du Travail ;
- Deux (02) photos d'identité couleur ;
- Une copie légalisée de l'acte de naissance ;
- Un certificat médical datant de moins de trois (03) mois ;
- Une copie de la carte nationale d'identité, du récépissé ou du passeport ;
- Une enveloppe timbrée A4 à l'adresse du candidat ;
- Une copie de l'arrêté portant intégration dans la Fonction Publique ;
- Une copie de l'arrêté portant titularisation ;
- Une copie de la dernière situation administrative ;
- Une copie du diplôme professionnel (diplôme de l'INFASS) ouvrant droit au concours ;
- Une attestation de présence au poste ;
- Une autorisation de participation au concours signée du Chef hiérarchique direct.

Les dossiers de candidature doivent être déposés à la Direction Générale de l'INFASS, tous les jours, **du lundi au vendredi, de 8h30 à 15h 30, à compter de la parution du présent communiqué, et ce, jusqu'au 12 février 2023.**

FIN

Communication Gouvernementale

f : @CommunicationGOUVGA

t : Comgouv_GA

●● : Comgouv_GA

✉ : communication.gouvernementale@gouv.ga